

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOUVEAU : GLASTINT SE LANCE DANS LA REPARATION ET LE REMPLACEMENT DE VITRAGES AUTOMOBILE

Dès le début du 2^{ème} trimestre 2016, les centres GLASTINT proposeront à leurs clients, en plus de la pose de films automobile et bâtiment, de réparer ou remplacer les pare-brises, vitres latérales, custodes ou lunettes arrières endommagées ou brisées.

L'INTEGRATION DE L'ACTIVITE REPARATION OU REMPLACEMENT DE VITRAGES

Depuis sa création en 1989, GLASTINT n'a eu de cesse de se renouveler et de se développer. En 2016, l'enseigne et ses franchisés ont décidé de relever un défi de taille, à travers l'intégration d'une nouvelle activité : la réparation et le remplacement des vitrages automobile (pare-brise, vitres latérales, custodes...).

« Cette nouvelle activité s'intègre parfaitement au concept GLASTINT : en effet, nos franchisés et leurs équipes maîtrisent mieux que quiconque le vitrage automobile. C'est une évolution logique, dans le respect du savoir-faire de nos franchisés, et en accord avec leur passion commune pour l'automobile », estime Laurent NOGRETTE, Directeur Général Associé de la SAM GLASTINT.

Si l'intégration de cette activité était envisagée de longue date, l'annonce du projet de décret sur le surteintage des vitres avant a cependant accéléré la mise en place ce nouveau métier dans les centres Glastint.

Au début du 2^{ème} trimestre 2016, les centres et Appicateurs Automobile de l'enseigne seront formés et équipés pour recevoir leurs premiers clients. Un site Internet dédié à l'activité est désormais en ligne (vitrage.glastint.com), un site conçu à partir des dernières technologies (responsive etc.). Les clients peuvent y découvrir les prestations GLASTINT, les offres commerciales, réaliser un diagnostic en ligne de leur vitrage (afin de savoir si celui-ci peut être réparé) mais aussi prendre rendez-vous ou demander à être rappelé.

POSITIONNEMENT : LES ATOUTS DE GLASTINT

GLASTINT se lance dans ce nouveau marché avec des armes bien affûtées, qui différencient l'enseigne de ses concurrents :

1 – La franchise remboursée :

Pour les assurés tous risques et bris de glace, le montant de la franchise sera remboursée dans la limite de 100 € TTC maximum par sinistre pour le remplacement d'un pare-brise, 50 € TTC pour une lunette ou hayon arrière et 30 € TTC pour une vitre latérale fixe ou coulissante.

2 – La gestion administrative du sinistre : Une prise en charge à 100%

Le centre GLASTINT facturera en direct l'assurance (si son process de remboursement le permet), pour les assurés tous risques et / ou bris de glace, afin que le client n'ait rien à déboursier et surtout aucun tracas sur la gestion administrative du sinistre.

3 – Pour 1 € de plus, la sécurité sur les vitres latérales à remplacer (unique et exclusif au réseau Glastint) :

- 90 % des cas de bris de glace latérale le sont suite à une effraction (vol, vandalisme...).
- Lors du remplacement du vitrage dans un centre Glastint, celui-ci équipera pour 1€ de plus la vitre latérale à remplacer d'un film retardateur d'effraction ou sécurité de 100 microns (réf. Sécurité Neutre 89 INT 10) permettant de conserver les fragments de verre sur le film et de retarder l'intrusion dans le véhicule. Une vraie valeur ajoutée pour le client.

4 - Réactivité :

Le réseau GLASTINT s'engage à remplacer le vitrage endommagé en 24h (jours ouvrés uniquement, et à compter du traitement du dossier par le centre Glastint en fonction de la disponibilité du vitrage à remplacer), et à garantir des durées de prestation les plus courtes possibles. Certains centres proposeront également un service de réparation sans rendez-vous.

5 - Services et engagements :

Notre enseigne déploiera sa charte de qualité, aussi bien en termes de produits que de qualité de prestation, à cette nouvelle activité. Certains centres mettront également à disposition de leurs clients un véhicule de courtoisie.

LES AMBITIONS DE GLASTINT

GLASTINT fait une entrée discrète mais décidée dans le monde ultra-concurrentiel de la réparation et du remplacement de vitrages. Laurent NOGRETTE, Directeur Général Associé SAM GLASTINT : « *Nous n'avons pas l'ambition démesurée de prendre la place des poids-lourds du secteur, mais je suis certain que le sérieux et la compétence des franchisés GLASTINT, déjà reconnus par nos clients historiques, seront vite convaincre de nombreux autres automobilistes* ».

En intégrant cette nouvelle activité, Glastint ambitionne les éléments suivants d'ici 5 ans :

- 220 centres sur le territoire national Français
- 60% de son Chiffre d'Affaires réalisé dans le remplacement et de la réparation de pare-brise.
- L'ouverture de l'enseigne sur d'autres pays en Europe.

Des ambitions réelles mais à la portée de GLASTINT, qui souhaite se démarquer de la concurrence en faisant la jonction entre son ADN (films pour vitrage) et ce nouveau métier.

Aujourd'hui, GLASTINT, c'est :

- Plus de 65 centres en France et plus de **210 techniciens**
- Deux activités : **Pose de films pour l'auto et le bâtiment**, et **réparation et remplacement de vitrages**
- Respect d'une Charte de **qualité** liée à la pose des films, à la réparation de vitrage et aux services
- **Pour les films Automobile et Bâtiment :**
 - Pour le Bâtiment, une garantie jusqu'à 15 ans, un **bureau d'étude technique national**, un **calculateur d'économie d'énergie**
 - Pour l'Automobile, une garantie jusqu'à 10 ans intercentre, la conformité au **Code de la route**
 - Une **Assurance 36 mois** pour le remplacement du traitement de vitrages à l'identique en cas de **bris de glace** incluse dans les tarifs auto (selon les gammes)
- Plus de 1000 références de films dont de nombreuses exclusivités
- Des **accords** cadre dans le monde de l'automobile et du bâtiment (BNP Paribas Real Estate, Dalkia, Sanofi Aventis, Roche...)